



*Les
Ateliers de
Dhelia.*

THEATRE ♦ DANSE ♦ MUSIQUE

Règlement intérieur.

1. PREAMBULE.

Les Ateliers de Dhelia sont accueillis par l'Association Art'Monny. Il est obligatoire pour participer aux ateliers d'adhérer à l'association. En tant qu'adhérent à une association loi 1901, vous vous engagez à **respecter l'esprit associatif** et à **participer à la vie de votre association**.

2. PRESENTATION DES ATELIERS DE DHELIA.

Les Ateliers de Dhelia sont des ateliers de pratiques artistiques qui n'ont pas pour objectif premier la formation professionnelle. Toutefois, **la pratique amateur exige tout autant de sérieux, d'engagement personnel et d'assiduité.**

3. MODALITES D'INSCRIPTION / ESSAI.

3.1 INSCRIPTIONS.

Chacun peut faire un cours d'essai gratuit avant de prendre un engagement.

Pour les mineurs, une autorisation parentale sera exigée lors de l'inscription.

L'inscription définitive est **validée par la réception du bulletin d'inscription signé et accompagné du règlement correspondant.**

3.2 INDIVISIBILITE.

- Chaque inscription validée est due.

- L'inscription se fait de façon ferme et définitive, après un cours d'essai et ce, pour toute la durée de la saison, à savoir du **07 Septembre 2026 jusqu'aux spectacles de fin d'année qui clôturent les ateliers** (hors vacances scolaires et jours fériés sauf accord avec l'intervenant.).

Les dates desdits spectacles vous seront communiquées au plus tôt.

- Aucun remboursement des cours ne peut être fait en cas d'absence, désistement, abandon ou quelconque autre raison autre que cas de force majeure (justificatif demandé.)

4. TARIFS.

4.1 TARIFS THEATRE. / DANSE/ MUSIQUE :

Les tarifs sont donnés en même temps que ce règlement intérieur via le bulletin d'inscription pour chaque matière.

Dans le cas d'un tarif dégressif pour plusieurs cours de la même matière, celui-ci s'applique pour une seule et même personne.

Pour les tarifs famille (personnes vivant dans le même foyer) :

1 seule adhésion par famille.

Pour 3 personnes inscrites : 20% de réduction sur l'atelier le moins cher.

Pour 4 personnes inscrites : 50% de réduction sur l'atelier le moins cher.

Pour 5 personnes inscrites : L'atelier le moins cher offert.

Dans le cas où vous souhaitez pratiquer des activités différentes au sein de notre association, une remise de 10% sera appliquée sur les ateliers les moins chers.

4.2 MODE DE PAIEMENT.

Le paiement par chèque se fait à l'ordre de : **Association Art'Monny**

Pour les élèves souhaitant payer en plusieurs fois (jusqu'à 8 fois) , **la totalité des chèques doit être remise dès l'inscription. Par défaut les chèques seront encaissés fin septembre, puis chaque fin de mois** (sauf accord du trésorier : comptabilite.artmonny@gmail.com.) De même pour tout autre moyen de paiement, merci de vous rapprocher du trésorier.

4.3 FEDERATIONS: En tant qu'adhérent à notre association, vous avez la possibilité d'adhérer à la FEDERATION Française de Danse (24€/pers), ou à la Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre Amateur(12€/Pers). Cela vous offre une assurance supplémentaire et des réductions sur les stages, partenaires, spectacles des fédérations concernées. L'association Art'Monny reverse l'intégralité du montant de la cotisation aux fédérations.

5. ENGAGEMENT DE L'ELEVE.

5-1 L'élève s'engage à respecter le présent règlement intérieur ainsi que le règlement intérieur des salles accueillant les ateliers. L'association Art'Monny se réserve le droit d'exclure définitivement tout élève dont le comportement nuirait à la progression et à la bonne ambiance du cours. **Bienveillance, écoute, partage et respect sont les éléments fondateurs de notre association. En adhérant à l'association, vos adhérez à ces valeurs.**

Toute personne s'inscrivant dans les ateliers **s'engage à être présent, à travailler ses textes, ses morceaux de musique, ses ballets de danse et à participer au(x) spectacle(s).**

5-2 L'élève s'engage à être **assidu** en cours. Merci de prévenir votre intervenant par mail ou sms afin de permettre une organisation du travail sereine. Chaque intervenant vous transmettra son contact en début d'année.

Au bout de 3 absences non justifiées l'Association Art'Monny considèrera qu'il s'agit d'un abandon. Les cours ne seront pas remboursés.

5-3 – L'élève s'engage à porter une tenue adéquate, correspondant à la pratique de son activité au sein de l'association. Pour la danse, une tenue de danse et des cheveux attachés seront exigés.

5- 4- L'élève s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile couvrant son activité tant lors du suivi des cours que lors des diverses manifestations (exemple : spectacle de fin d'année...).

5-5 -L'élève peut être amené à être filmé ou pris en photo dans le cadre de ses activités au sein des ateliers. Chaque adhérent autorise tacitement l'association « Art'Monny » à photographier, filmer et diffuser des extraits photo ou vidéo de ses ateliers ainsi que des spectacles de fin d'année, dans le respect de l'intégrité et de la vie privée, et dont l'objet est le suivant : Communication et promotion des activités de l'association sur quelque support que soit, et sans limite de durée. (Site web, journal, Internet...)

L'élève confirme que son autorisation est donnée en connaissance de cause sans contrepartie financière. Ceux qui souhaiteraient ne pas apparaître sur ces films et photos doivent en informer l'association par écrit. Pour toute correspondance, merci d'adresser vos courriers à l'adresse suivante : **65, rue Léon Cladel 82000 Montauban.**

L'association Art'Monny ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

Merci de conserver cet exemplaire afin de vous y référer en cas de besoin.

Suivez les actus des ateliers sur les réseaux (insta/ Facebook) ou www.ateliers-dhelia.com